

VILLE DE BRUXELLES  
M. G. MICHIELS  
Département Urbanisme  
Plans et autorisations  
Boulevard Anspach, 6  
1000 Bruxelles

V/Réf. : 49F/11  
N/Réf. : AVL/AH/BXL-2.2135/s508  
Annexe : 1 dossier A3

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Demande de permis d'urbanisme portant sur la régularisation de la pose de nouveaux châssis en bois aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, en remplacement de châssis en PVC qui avaient été placés en infraction. Demande d'avis de la Commission de Concertation. Dossier traité par W. Van Asch.

Suite à votre courrier du 19 septembre 2011 sous référence, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 5 octobre 2011.

Le dossier concerne la maison qui forme l'angle de la rue des Fabriques avec la place de Ninove et qui est située dans la zone de protection des pavillons d'octroi de l'ancienne porte de Ninove. La demande concerne le remplacement aux étages des châssis en PVC par des menuiseries en bois.

La CRMS n'a pas traité la demande dans le détail **car elle constate que les travaux proposés ne sont pas préjudiciables pour le bien classé**. Elle considère donc que la présente demande relève plus d'un examen urbanistique que patrimonial (respect du RRU et autres réglementations en vigueur).

Si la Commission ne souscrit pas à la pratique de réaliser des travaux sans autorisation préalable, elle constate néanmoins que la nature et les divisions des nouveaux châssis correspondent mieux que les éléments préexistants à la typologie de l'immeuble. L'impact de cette intervention sur le bien classé et sur l'espace public est donc plutôt positif malgré l'occupation et l'aspect regrettables du rez-de-chaussée que la Commission demande d'améliorer.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)